

Bachelier en enseignement section 3 français, français langue étrangère et français langue d'apprentissage

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE		
Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT		
Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL		
Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : edu-loerval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

RE2202 Approfondissement disciplinaire et didactique : lingu			
Ancien Code	PERE2B22LING2	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	B/C/Z/B/Z/C/B/C/Z/B/Z/C/ EEB2220		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	75 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Alice GRIMONPREZ (grimonpreza@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Catherine GOOR (goorc@helha.be) Séverine MULLER (mullers@helha.be) HELHa Loverval Henri François LORIAU (loriauh@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable d'identifier, d'appliquer à bon escient, de restituer, d'analyser et de justifier les concepts linguistiques et/ou textuels travaillés.

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de reformuler à bon escient une réflexion didactique sur les notions et les démarches disciplinaires travaillées ; il pourra également décrire, expliquer, illustrer, commenter et éventuellement appliquer des démarches et concepts liés aux documents de référence en fonction des contenus abordés progressivement dans le cadre des cours.

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de rédiger ou de corriger un texte, avec ou sans outils, en atteignant le socle minimum de formes correctes annoncé dans la fiche descriptive.

Conformément au décret du 02.12.2021, une attention particulière sera portée à l'éducation aux médias, à l'EVRASt et au genre, ces dimensions devant être intégrées de manière transversale dans tous les axes de la formation.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 3 **LES COMPÉTENCES DE L'ORGANISATEUR ET ACCOMPAGNATEUR D'APPRENTISSAGES DANS UNE DYNAMIQUE ÉVOLUTIVE**

Sous Compétence 3.1 Maitriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;

3.1.1 Maitriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;

Acquis d'apprentissage visés

Dans diverses situations qui lui sont proposées, il est attendu que l'étudiant(e) soit capable par écrit[1] et/ou oralement de :

1. Démontrer sa maîtrise des acquis d'apprentissages spécifiques de l'UE 121.
2. Reconnaître les différents groupes dans la phrase multiple et dans la phrase complexe
3. Identifier et caractériser les concepts de la grammaire du texte et du discours
4. Concevoir des activités d'apprentissage (avec ou sans le recours à un manuel spécifique) portant sur les acquis d'apprentissages spécifiques de l'UE 1201 et des acquis d'apprentissage spécifiques n° 1-2-3-4 de l'UE 2202.
5. Faire preuve, dans le cadre de certaines de ces activités d'apprentissage, d'une approche critique des documents et des outils didactiques.

[1] En tant que scripteur confirmé, l'étudiant fera preuve d'une maîtrise des savoirs langagiers (orthographe lexicale, orthographe grammaticale et syntaxe) avec 99 % de formes correctes.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PERE2B22LING2A Approfondissement disciplinaire et didactique : Linguistique 75 h / 5 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 50 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PERE2B22LING2A Approfondissement disciplinaire et didactique : Linguistique 50

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

L'évaluation consiste en une évaluation intégrée.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 3 français, français langue étrangère et français langue d'apprentissage

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL
Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19

Mail : edu-loerval@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Approfondissement disciplinaire et didactique : linguistique			
Ancien Code	13_PERE2B22LING2A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CEEB2221		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	75 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Henri François LORIAU (loriauh@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable d'identifier, d'appliquer à bon escient, de restituer, d'analyser et de justifier les concepts linguistiques et/ou textuels travaillés.

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de reformuler à bon escient une réflexion didactique sur les notions et les démarches disciplinaires travaillées ; il pourra également décrire, expliquer, illustrer, commenter et éventuellement appliquer des démarches et concepts liés aux documents de référence en fonction des contenus abordés progressivement dans le cadre des cours.

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de rédiger ou de corriger un texte, avec ou sans outils, en atteignant le socle minimum de formes correctes annoncé dans la fiche descriptive.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Dans diverses situations qui lui sont proposées, il est attendu que l'étudiant(e) soit capable par écrit et/ou oralement de :

1. Démontrer sa maîtrise des acquis d'apprentissages spécifiques de l'UE 1201.
2. Reconnaître les différents groupes dans la phrase multiple et dans la phrase complexe
3. Identifier et caractériser les concepts de la grammaire du texte et du discours
4. Concevoir des activités d'apprentissage (avec ou sans le recours à un manuel spécifique) portant sur les acquis d'apprentissages spécifiques de l'UE 1201 et des acquis d'apprentissage spécifiques n° 1-2-3-4 de l'UE 2202.
5. Faire preuve, dans le cadre de certaines de ces activités d'apprentissage, d'une approche critique des documents et des outils didactiques.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- maîtrise du métalangage et de l'analyse grammaticale (structures de la phrase multiple et de la phrase complexe),
- grammaire du texte et du discours,
- didactique de la grammaire.

Démarches d'apprentissage

Au cours des séances se mêleront mises en situation, structurations théoriques, exercices, discussions méthodologiques, essais de dispositifs pédagogiques variés, consultation commentée de ressources et partage d'expériences. Une réflexion sur l'utilité des notions abordées dans cette UE sera menée.

Dispositifs d'aide à la réussite

Des exercices et des explications supplémentaires sont donnés aux étudiants en fonction des besoins.

Sources et références

Les étudiants disposent des ouvrages de référence nécessaires en bibliothèque ainsi que d'informations bibliographiques fournies en cours.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont : les fichiers déposés sur Connected, les feuilles de cours distribuées en classe, les notes personnelles des étudiants et les recherches complémentaires dans les ouvrages de référence.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Pour ce qui concerne l'évaluation en cours de quadrimestre : Pour ce cours, il n'y aura pas de TJ (les exercices réalisés en cours de quadrimestres seront formatifs).

Pour ce qui concerne l'évaluation en fin de quadrimestre : Il y aura un examen divisé en deux parties, chacune étant obligatoire pour que l'épreuve soit considérée comme étant complète. La première partie sera écrite (partie pratique) et comptera pour 40 % de la note globale, la deuxième partie sera orale (partie théorique et pratique) et comptera pour 60 % de la note globale.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exm	100	Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 50

Dispositions complémentaires

Lorsqu'un étudiant présente l'épreuve intégrée d'une Unité d'Enseignement, que ce soit en première ou en seconde session, il est tenu de remettre l'ensemble des éléments constitutifs de ladite épreuve dans les délais et selon les modalités fixées par la fiche ECTS et les consignes d'évaluation.

En cas de non-remise d'un travail et/ou de non-présentation ou demande de note de présence pour une partie de l'épreuve, l'étudiant se verra attribuer une note de présence pour l'ensemble de l'Unité d'Enseignement concernée.

Toutefois, le jury d'évaluation peut, dans des circonstances exceptionnelles dûment motivées, décider d'une autre modalité d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).